

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par

M. Pont

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 30, substituer aux mots :

« d’autres »

le mot :

« des ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« évènements »

insérer les mots :

« autres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.